



Fédération Française de la Santé de la Médecine et de l'Action Sociale

06/09/06

Communiqué de presse

La Fédération de la Santé CFE-CGC se félicite de l'adoption de la proposition de loi sur l'ordre infirmier

La Fédération Santé Social CFE-CGC se félicite que le Sénat ait adopté, jeudi 5 octobre 2006, en séance publique, la proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers, par 202 voix pour et 127 contre. Ce projet avait déjà été voté par l'Assemblée Nationale le 13 juin.

La CFE-CGC est la **seule confédération favorable** à la création de l'ordre infirmier, comme antérieurement elle avait milité pour la création de l'ordre des kinésithérapeutes, car il est logique que les **professions réglementées** disposent d'une structure professionnelle.

Loin de constituer une "démarche corporatiste", la création de l'ordre dotera la profession d'une **instance capable d'exprimer une vision infirmière de la politique de santé.**

L'exemple des **nombreux pays européens dotés d'un ordre infirmier** est parlant : de part sa formation en santé publique, ses compétences en prévention, et son savoir-faire en éducation de la santé, l'infirmière a beaucoup à apporter pour une **meilleure prise en charge des besoins de santé de la population.**

La structuration de l'ordre en **trois collèges liés aux lieux d'exercice** (public, privé, libéral), telle que le prévoit le texte de loi, lui paraît néanmoins réducteur. La CFE-CGC souhaite que les conseils régionaux de l'Ordre soient dotés de **trois collèges supplémentaires : un collègue cadre, un collègue santé mentale et un collègue des spécialisés** (IADE, IBODE, puéricultrices) afin de permettre l'expression des spécificités.

«Nous avons la chance de disposer d'un diplôme unique qui permet un exercice pluriel, ne masquons pas ces spécificités qui font la richesse de notre profession, afin que chacun trouve sa place dans cette structure fédératrice» estime Thierry Amouroux, le Président du Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI CFE-CGC).

La Fédération Santé Social CFE-CGC **sera attentive à la rédaction des décrets d'application de ce texte, et souhaite que la mise en place effective de l'ordre infirmier se fasse avant la fin de la mandature.**

Détails sur le site <http://www.syndicat-infirmier.com>

Contact presse : **Thierry Amouroux 01.48.78.69.26**